INTERDICTION DU CRÉDIT VÉHICULE

Le grand flou

Pour faire passer une mesure impopulaire, il n'y a pas mieux que l'été avec ses grandes chaleurs. C'est ce que vient de faire le gouvernement par le biais de la loi de finances complémentaire pour 2009 qui interdit, désormais, les crédits à la consommation, notamment l'emprunt bancaire pour l'achat de véhicules.

Ainsi, les petites bourses qui n'ont pas eu le temps de profiter du crédit véhicule attendront longtemps avant de pouvoir s'offrir un moyen de transport, devenu indispensable aujourd'hui.

Cette mesure qui met tout le monde dans l'embarras pénalisera surtout les concessionnaires automobiles qui verront leur chiffre d'affaires chuter lourdement, sachant que le gros de leurs ventes est effectué grâce aux crédits bancaires.

Afin de juger des conséquences de cette surprenante mesure, hier matin à El-Mouradia, au niveau du siège de Cetelem, l'une des principales banques spécialisées dans le crédit automobile, il y avait très peu de monde au guichet alors qu'il était 11h à peine.

L'inquiétude se lisait sur le visage des citoyens qui étaient là pour s'informer des suites réservées à leur dossier. D'autres personnes étaient venues y déposer leur dossier.

Une femme, la quarantaine passée, attendait patiemment son tour au guichet.

Il ressort que Cetelem continuait à accorder des crédits véhicules malgré la décision du Conseil des ministres, le 24 juillet dernier interdisant l'octroi de crédits à la consommation.

Une représentante commerciale, en l'absence du premier responsable de cette institution financière, a préféré s'abstenir de toute déclaration.

Pour cette employée, seul le premier responsable est habilité à se prononcer sur cette question.

Au moment de quitter les lieux, les gens attendaient leur tour pour déposer leur demande.

Direction le show-room de Peugeot Algérie, situé à proximité de Cetelem. Une jeune dame chargée du commercial affirmera que mis à part Cetelem, toutes les autres banques ont appliqué la nouvelle réglementation.

Photos : Samir Sid.

Une mesure qui met tout le monde dans l'embarras.

«Nous travaillons désormais uniquement avec Cetelem», nous précisera-t-elle.

A l'agence de Société générale, située à la Place du 1er Mai, à Alger, le chef de service de cette agence a affirmé, d'emblée, que sa banque avait appliqué à la lettre la nouvelle loi.

S'agissant des pertes éventuelles sur le chiffre d'affaires, il dira que les crédits à la consommation ne représentent que 2 % de leurs activités.

Pour leur part, les concessionnaires semblent totalement désorientés par cette nouvelle loi qui les pénalise.

Au show-room de Hyundai, l'ambiance était triste . Presque pas de monde sur les lieux. Un des responsables a souligné que depuis la promulgation de cette loi, aucun client ne s'est présenté à leurs guichets. «Non seulement on n'a pas été consultés, mais plus grave que ça, on ne nous a même pas informés de cette nouvelle mesure qui risque de nous coûter cher dans un très proche avenir», a-t-il indiqué. Quelques centaines de mètres plus loin, au show-room de Skoda, pas un client en vue.

Un des responsables rencontrés a déclaré que «cette mesure touche beaucoup plus les citoyens qui n'arrêtent pas de venir contester cette nouvelle loi».

Par contre, le directeur du show-room de Sovac a affirmé sans hésitation que l'avenir de son entreprise est carrément menacée de faillite.

Du côté des consommateurs, les avis diffèrent d'un citoyen à un autre. Pour les uns, c'est l'indifférence totale, pour d'autres, «ceux qui ont pris cette décision ne se soucient guère du bien-être de la classe moyenne».

Enfin, la question reste posée. Elle consiste à savoir pourquoi Cetelem reste la seule institution financière à ne appliquer la nouvelle loi.

A noter aussi que pour cet établissement financier, l'octroi de crédits à la consommation est sa principale raison de vivre. Nous y reviendrons…

Mehdi Mehenni

DES ORGANISATIONS PATRONALES S'EXPRIMENT

La loi complémentaire reste pénalisante pour l'entreprise

La loi de finances complémentaire pour 2009 reste «pénalisante», selon des responsables d'organisations patronales

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Promulguée le 22 juillet dernier, la loi de finances complémentaire pour 2009 continue de susciter le débat, voire une levée de boucliers dans la sphère économique nationale.

Un débat auquel participent les organisations patronales, soucieuses du devenir de l'entreprise mais contraintes par certaines dispositions contenues dans cette complémentaire.

Contacté, le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), Mouloud Kheloufi, estime insuffisant l'appui aux entreprises.

Aucune aide directe n'est accordée selon cet opérateur économique aux entreprises qui, cependant, subissent l'aggravation de taxes et autres mesures fiscales.

Pour le président de l'AGEA, les revendications des opérateurs pour la diminution des taxes fiscales et parafiscales et des charges sociales sont loin d'être satisfaites.

Rappelant l'absence de mesures claires à même de booster le développement de la production nationale, Mouloud Kheloufi a déploré le manque de réflexion dans l'élaboration de ce texte.

Comme il a estimé que cette loi de finances complémentaire «ne va rien apporter de positif à l'entreprise».

Un point de vue quasi similaire a été exprimé par le président de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), Mohand-Saïd Naït-Abdelaziz, également contacté.

Si le président de la CNPA estime pertinent de juguler l'envolée des importations, il considère, cependant, que la mise en œuvre de cette loi de finances complémentaire risque de poser problème, que ce soit pour l'Etat ou pour la sphère entrepreneuriale. En constatant que cette loi a été élaborée sans concertation avec les professionnels et sans informer préalablement le consommateur, qui est un agent économique d'importance.

Pour Mohand-Saïd Naït-Abdelaziz, les opérateurs dont les marchandises restent en rade seront certainement pénalisés par les mesures décidées en matière d'encadrement du commerce extérieur et du financement.

Selon cet opérateur économique, il aurait été judicieux de «laisser du temps aux entreprises pour appliquer ces mesures». Prônant davantage de «souplesse», le président de la CNPA a précisé que le gouvernement a néanmoins toute latitude pour intervenir.

Comme Mohand-Saïd Naït-Abdelaziz a déploré la suppression du recours au transfert libre et à l'application stricto sensu du crédit documentaire.

En estimant qu'il aurait été pertinent de ne pas fermer la porte complètement, d'autant, selon lui, que des rapports réels de confiance existent entre les fournisseurs et leurs clients. Pour le président de la CNPA, une «baisse de l'activité économique» est certaine du fait de cette loi de finances complémentaire qui reste «pénalisante» pour l'entreprise.

Karim Djoudi, ministre des Finances.

Or, selon notre interlocuteur, le gouvernement devrait plutôt veiller à la concrétisation des réformes structurelles, en matière de mise à niveau des entreprises et de développement économique.

C. B.